

CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL DU 16 MAI 2022 AU SIEGE DE LA CCM A SUSVILLE

Présents :

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	STUTZ Anne
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CURT Jean-Pierre
SIAUD Alain	BARI Nadine	GIRAUD Murielle
KRAMARCZEWSKI Bruno	CIOT Xavier	RAVANAT Jean-Luc
BONOMI Jean-Pierre	DECHAUX Marie-Claire	GARNIER Jean-Luc
MULYK Fabien	GIRARDOT Frédéric	VIALANEIX Nicolas
MAUROY Claude	TRAPANI Mary	GRAND Florence
BOUVIER Bernard	MONTANER-DUMOLARD Guillaume	PERRIN Gilda
FAURE Philippe	GARCIA Bernadette	LE TRAOU Dominique
BERTHIER Luc	LUC Alain	BUCH Emile
PREVOT Fabienne	JOUBERT Thierry	MAUGIRON Frédéric
BRUGNERA Jean-Michel	GRIET Bernard	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	SAURAT Coraline	BARTHELEMI Maryse
ROBERT Philippe	DARJO Michel	ROUSSET Alain
ROSSI Angélique	TOSCAN Michel	MORA Serge
ROSSOGLIO Dominique	TURC Sylvain	

Absents excusés représentés : FAYARD Adeline (pouvoir à CIOT Xavier), DURAND Bernard (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à MONTANER-DUMOLARD Guillaume), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine), CHAUD Frédéric (pouvoir à GRIET Bernard), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BATTISTEL Marie-Noëlle (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), BALMET Lucie (pouvoir à BUCH Emile).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	47
Nombre de pouvoirs :	10
Nombre de délégués votants :	57

ORDRE DU JOUR :

1. SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

 **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 MARS 2022**

2. ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION

3. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

4. ITINERANCE SERVICE PUBLIC

5. TOURISME ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

 **TERRITOIRE NAPOLEON – PRAIRIE DE LA RENCONTRE : DEMANDE DE SUBVENTION**

 **ALPE DU GRAND SERRE – CONSTRUCTION D'UN LOCAL DEPOT D'EXPLOSIF POUR LA STATION : DEMANDE DE SUBVENTION**

6. ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES ET RH

FINANCES 2022 : PRET BANCAIRE

PERSONNEL

- SERVICE TECHNIQUE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- PISCINE TERRITORIALE : ACCROISSEMENT D'ACTIVITES
- CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – DIAGNOSTIC : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

7. ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET GEMAPI

GESTION DES DECHETS ET ASSIMILES – PROGRAMME D'ACQUISITION D'UNE DECHETTERIE MOBILE : DEMANDE DE SUBVENTION

8. MONTAGNE ET AGRICULTURE

ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE LA MATHEYSINE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DU PRINCIPE DE DELEGATION

9. ECONOMIE ET EMPLOI

CESSIION PAR ANTICIPATION DU TENEMENT IMMOBILIER « LE CHARDON BLEU » A VALBONNAIS A M. GUY FENOLI

10. SPORT

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

11. CULTURE ET PATRIMOINE

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

DISPOSITIF « UN ETE CULTUREL » 2022

12. ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLES

SUBVENTION EHPAD : TRANSPORT ACCUEIL DE JOUR

13. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET LOGEMENT

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : POINT D'INFORMATIONS SUR LES GRANDS PASSAGES

SEMINAIRE LOGEMENT : POINT D'INFORMATIONS

14. EAU ET ASSAINISSEMENT

15. SENTIERS DE RANDONNEES & FORET

16. QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Franck GERBI.

CONDITIONS PARTICULIERES INDUITES PAR LA CRISE COVID-19

LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 PORTANT DIVERSES MESURES DE VIGILANCE SANITAIRE

Les séances de l'assemblée délibérante peuvent se tenir en tout lieu sur décision de l'exécutif, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires. Le changement de lieu est motivé par la lutte contre la propagation de l'épidémie ; les séances peuvent se tenir à huis clos ; Quorum allégé à 1/3 des membres en exercice ; chaque membre peut détenir jusqu'à 2 pouvoirs. Le passe sanitaire n'est pas exigé pour assister ou participer aux réunions de l'organe délibérant, seuls les gestes barrières sont applicables.

Ces mesures devraient être applicables jusqu'au 31 juillet 2022.

Madame la Présidente ouvre la séance.

Elle propose une modification de l'ordre du jour ajournant la prise de délibération sur le principe de Délégation de Service Public pour l'abattoir : Un simple point d'information sera fait en séance.

L'assemblée accepte cette modification.

1. SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu du 31 mars 2022

→ Le compte-rendu du conseil communautaire du 31 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2. ACTES CONCLUS SOUS DELEGATION D'ATTRIBUTION

En séance, Madame la Présidente rend compte des travaux et des attributions exercés par délégation de l'organe délibérant :

→ **LOCATIONS, BAUX :**

- Yourte Alpine : Prolongation du bail de mise à disposition d'une surface logistique à Nantizon jusqu'au 31 mai 2023

→ **DEPOTS DE GARANTIE**

- Restitution d'un dépôt de garantie de 175 € à la société DOMINO Dauphiné Bourgogne (travail intérimaire) qui a libéré un bureau dans l'Espace CONNEX Marchés Publics

→ **MARCHES PUBLICS:**

- Contrat prestation NICOT contrôle SPANC

→ **CONTRAT DE TRAVAIL:**

- Signature d'un contrat de travail saisonnier à plein temps du 2 mai au 30 septembre 2022 : Agent polyvalent déchetterie – chauffeur BOM

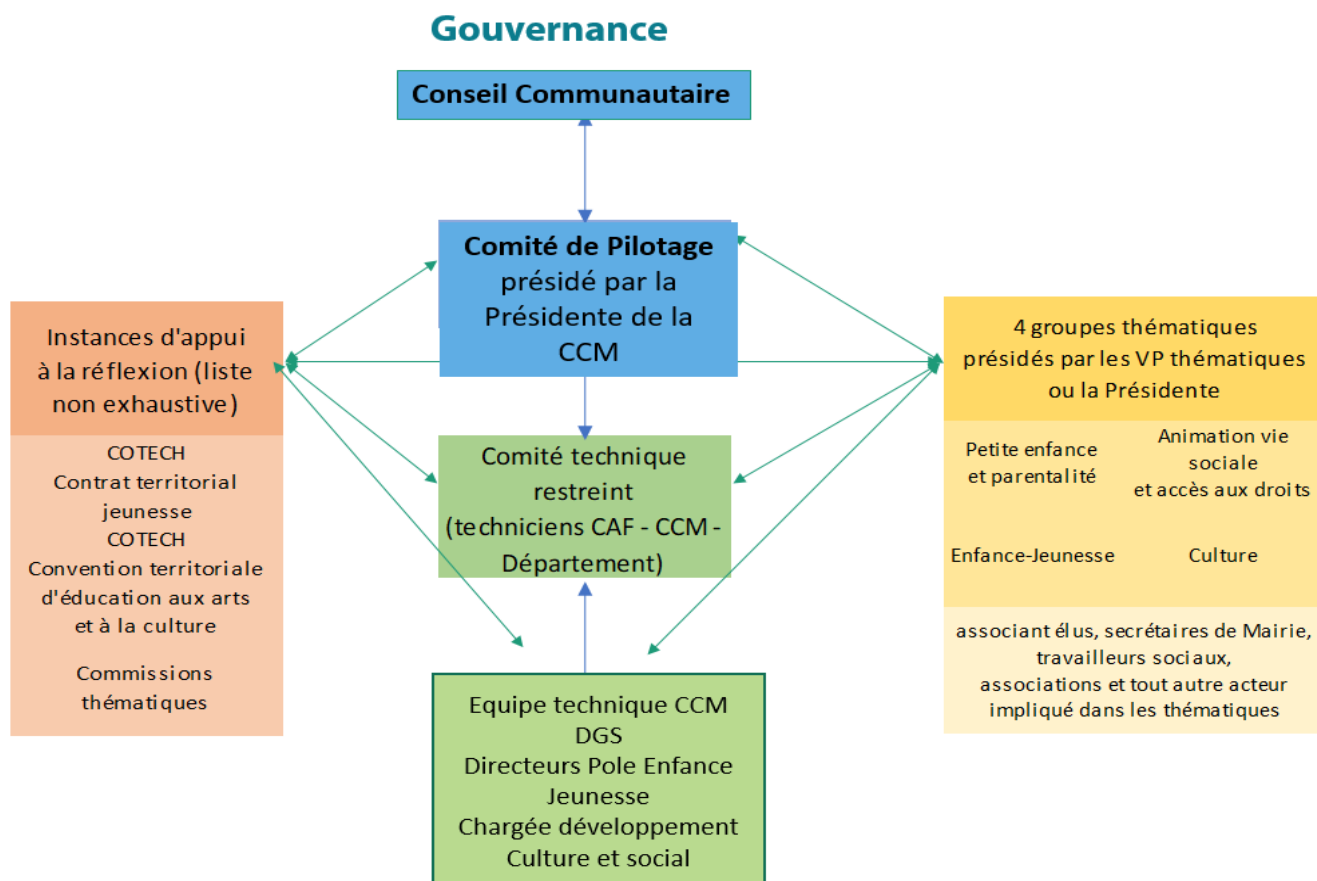
3. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Présentation par Coraline SAURAT :

La convention territoriale globale est le nouveau cadre partenarial entre la Caf de l'Isère, le Département de l'Isère, l'Intercommunalité et les collectivités locales au service des familles et des habitants.

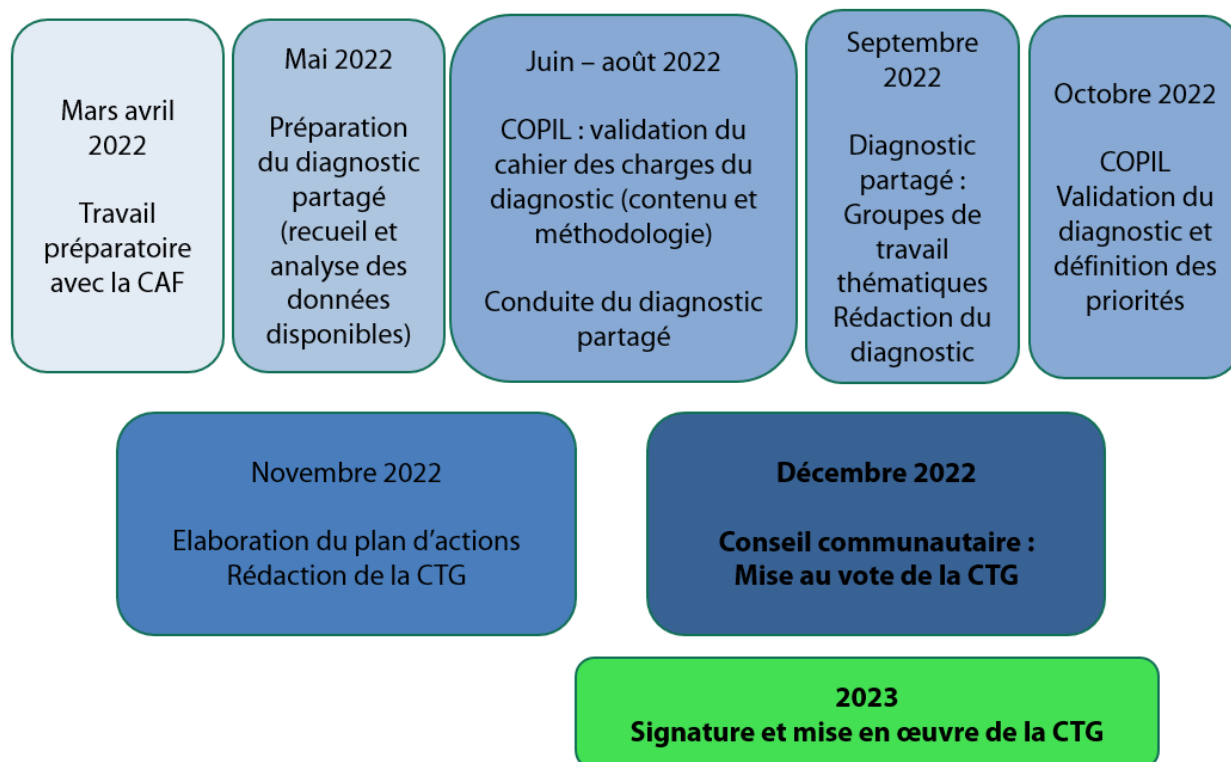
Cette convention aura pour objectifs :

- D'articuler les politiques familiales et sociales du territoire développées par les acteurs locaux dans tous les domaines de l'action sociale ;
- De coordonner les dispositifs existants déjà mis en œuvre pour les rendre plus efficaces et plus lisibles ;
- De maintenir, développer, adapter ou améliorer les services à la population ;
- De garantir l'accès aux offres de service à l'ensemble des habitants et des familles d'un territoire quel que soit le lieu d'habitation.



Elle a fait l'objet d'une présentation en séance du conseil communautaire le 13 décembre 2021. L'assemblée délibérante avait acceptée de s'engager dans la démarche.

Le calendrier s'établirait ainsi :



Le thématique socle de cette convention est l'enfance-jeunesse-parentalité mais elle touche également d'autres sujets qui font sens sur le territoire en matière de culture et de vie sociale. Chacun doit en prendre sa part en tant qu'élu pour faire société ensemble et ne pas agir seul avec des projets actions portés par l'intercommunalité et les communes.

Le Comité de pilotage sera composé de Coraline SAURAT, Présidente, Franck GONNORD, Angélique ROSSI et Marie-Claire DECHAUX, Vice-Présidents, des maires des communes de Corps, La Mure, St Théoffrey, La Morte, La Salle en Beaumont, Valbonnais, Pierre-Châtel, St Jean de Vaulx, Susville, La Motte d'Aveillans (VP) et La Motte St Martin (VP), et de représentants de la CAF, du Département et de la MSA.

Bien entendu, toutes les communes seront invitées à être signataires de la CTG.

Emile BUCH : Cette démarche permettra-t-elle de faire un diagnostic de l'existant, par exemple pour les Accueils de Loisir Sans Hébergement ?

Coraline SAURAT : Oui, nous ferons un état des lieux de la situation pour tendre sur des pistes nouvelles.

Parmi les services à traiter, le périscolaire est évoqué par **Jean-Luc GARNIER** et le maintien à domicile par **Luc BERTHIER**.

4. ITINERANCE SERVICE PUBLIC

Présentation par Coraline SAURAT :

Dans une volonté de proximité et de solidarité avec les habitants du territoire, il apparaît indispensable de faciliter l'accès aux services publics des plus essentiels à la vie quotidienne de celles et ceux qui en sont le plus éloignés.

Madame la Présidente propose un conventionnement sur une phase expérimentale pour la mise en place du dispositif « PIMMS mobile » permettant un service labellisé « France Services » en itinérance par le biais de véhicule adapté.

Cette action était fléchée sur le rapport d'orientations budgétaires 2022 validé en mars dernier, et les crédits nécessaires sont prévus sur la maquette budgétaire du budget principal.

Présentation du service :

2 conseillers pour accueillir, conseiller, orienter...

1 bus équipé de bureaux pour garantir la confidentialité des échanges

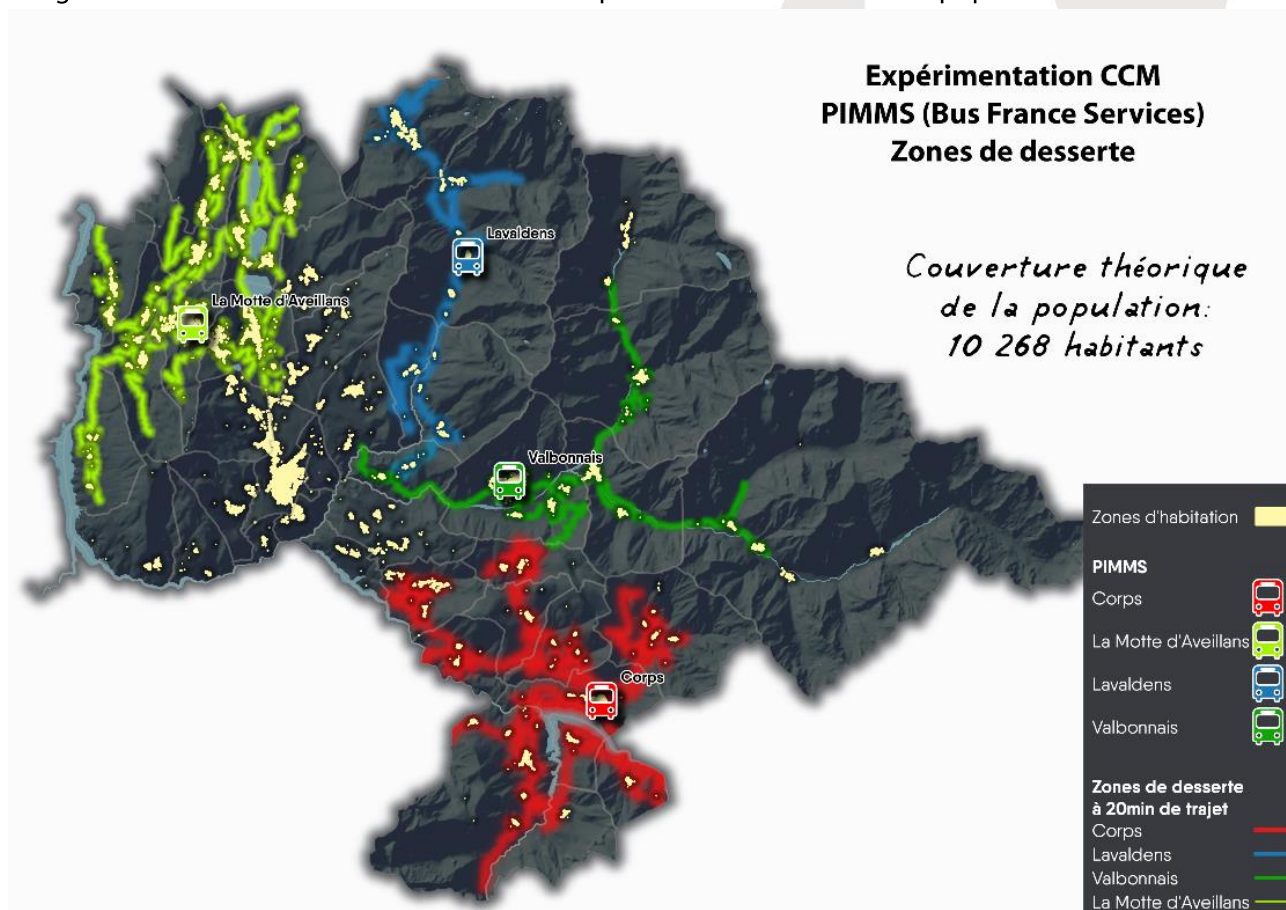
4 communes pour **10 000** habitants couverts par ce service

Les usagers pourront ainsi être **informer , orienter, accompagner dans leurs démarches administratives**

Sur les démarches suivantes – notamment en lien avec les permanences et accueils existants sur le territoire

- ☐ aide au renouvellement des papiers d'identité,
- ☐ du permis de conduire et de la carte grise,
- ☐ déclaration de revenus,
- ☐ appropriation du prélèvement à la source,
- ☐ accompagnement de l'utilisateur dans l'accès au droit,
- ☐ de l'assurance maladie,
- ☐ des allocations familiales,
- ☐ de Pôle emploi,
- ☐ de la Mutualité sociale agricole
- ☐ et de La Poste...

Ce service vient en complément de l'Espace France Service de la Mure puisqu'il vise à desservir les populations les plus éloignées de ce dernier. Une étude a été menée pour évaluer ces bassins de population :



Les communes retenues comme centres de zone de desserte sont donc Corps, Valbonnais, La Motte d'Aveillans et Lavalens. Les maires de ces communes ont été informés et approuvent cette localisation.

Le rythme envisagé pour une expérimentation jusqu'à la fin de l'année est d'une tournée par semaine sur une commune durant une demi-journée.

L'avantage de ce service est sa mise en œuvre rapide avec du personnel qualifié.

Le coût est fixé à 5000€ sur 12 mois d'expérience.

Echanges avec la salle :

Xavier CIOT : L'Espace France Service de la Matheysine se situe à La Mure et pourrait jouer ce rôle d'itinérance, il suffit de s'organiser. J'aurais aimé être tenu informé pour travailler ensemble car on est déjà labellisé France Service. Cela va semer la confusion sur le territoire et un manque de lisibilité puisqu'il y a d'autres dispositifs. Je suis mis devant le fait accompli.

Coraline SAURAT : Ce projet avait été évoqué de façon très claire et présenté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires puis inscrit dans le budget voté. Lors de la réunion trimestrielle avec le Maire de La Mure pour évoquer les besoins de postes sur l'Espace France Service, j'ai appris qu'il existait une itinérance et les maires n'en ont pas été informés.

En attendant, des populations ne vont pas naturellement vers La Mure avec un problème de mobilité, comme me l'a signalé une élue de Chantepérier. L'objectif n'est pas de contrevenir à l'ESF de La Mure mais l'aller-vers et pour le territoire à l'échelle de l'EPCI.

La question de l'utilisation de l'argent public est respectée avec un service coutant 5 000€ pour une année, à la différence d'autres dispositifs plus onéreux.

A partir du moment où je parle au Maire de La Mure, charge à lui d'en informer ses élus adjoints.

Eric BONNIER : l'ESF a été créé sous la pression de l'Etat à l'époque puisque le CCAS de La Mure avait été identifié et donnait la possibilité d'aller vite. Nous avons évoqué la question de la mobilité une fois les choses bien engagées avec PIMMS.

La Mure assume les agents de l'EFS et du CCAS et va demander des financements en conséquence. Cette contractualisation ne répond pas forcément à l'attente de La Mure sur ce service.

L'inquiétude de Xavier CIOT porte sur la façon d'établir le lien entre les différents agents.

Il faut se parler pour être efficient.

Coraline SAURAT : Mon objectif est d'apporter un service aux populations les plus éloignées. Il faut arrêter d'opposer systématiquement l'EPCI et La Mure.

Fabien MULYK : Au début, plusieurs autres possibilités ont été évoquées pour proposer ce service, telles que La Poste ou la Maison du Département. Pour autant, il y a des questions de périmètre à respecter : si un service se déploie sur une autre commune, il devient du ressort de l'intercommunalité sans problème d'ingérence d'une commune sur l'autre. On structure le territoire et il y a de la place pour tout le monde.

Coraline SAURAT : La CCM propose d'aller vers les gens. Si ce projet est porté par l'intercommunalité, cela fait sens, et il faut associer les services déjà existants.

Au bout de 6 mois, un bilan sera fait pour ajuster, continuer, améliorer le service.

Le conventionnement est soumis au vote du conseil :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** le conventionnement avec « PIMS Mobile » ;
- ➔ **SOLLICITE** une demande de subventions auprès du Département de l'Isère – CTS ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager toutes les démarches relatives à cette décision, à signer la convention et les avenants nécessaires à la bonne poursuite du programme d'expérimentation.

5. TOURISME & ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Présentation par Arnaud CHATTARD :

Territoire Napoléon -Prairie de la Rencontre – demande de subventions

Le projet renouvelé « Territoire Napoléon-Prairie de la Rencontre » comprend :

- L'aménagement du site dénommé la Prairie de la Rencontre à Laffrey
- La scénarisation de deux sites complémentaires sur les communes de la Mure et Corps
- Une meilleure valorisation de la Route Napoléon, la RN85.

Le projet a été modifié dans son contenu et sa temporalité : ainsi l'ensemble des subventions a été retravaillé pour intégrer les modifications liées aux nouvelles orientations et aux nouvelles contraintes. Cela nécessite donc de nouveaux dépôts de dossiers de subvention.

Le projet se tournant vers une approche plus territoriale et plus ambitieuse avec l'intégration des sites complémentaires, un nouveau dossier de demande de subvention est déposé auprès du dispositif « Avenir Montagne Investissement ».

Le plan de financement du projet global serait le suivant :

	Nom du fonds ou du régime d'aide sollicité	Montant en € (HT)	Taux de subvention souhaité
Fonds Avenir Montagnes ETAT	FNADT Avenir montagne investissement	193 279,70	10% du coût global projet
Autre subvention Etat	DETR	297 090,00	15 % du coût global projet
Région	SVPN	282 221,00	15 % du coût global projet
Conseil départemental	CPAI + service culture	419 005,45	22 % du coût global projet
Autre co-financeur public	Europe – PO (espace valléen)	280 557,30	15 % du coût global projet
Total des co-financeurs publics		1 468 347,45	
Autofinancement (Part minimale 20%)		437 004,75	23%
Coût total du projet (HT)		1 905 352,20	100%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **VALIDE** le plan de financement tel-que présenté ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les subventions telles-que définies dans le plan de financement ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et de signer tous les documents afférents à cette décision.

Alpe Du Grand Serre – Construction d'un local dépôt d'explosif pour la station de l'Alpe du Grand Serre– demande de subvention

La station de l'Alpe du Grand Serre utilise de l'explosif pour le déclenchement des avalanches afin de sécuriser son domaine skiable. Pour cela, il est nécessaire d'avoir à disposition lors de la mise en place d'un PIDA (Plan d'Intervention de Déclenchements des Avalanches) une quantité d'explosif adéquate. Le stockage et la manipulation de ces produits hautement dangereux sont soumis à une réglementation très stricte, et aujourd'hui cet explosif est stocké dans le dépôt de la SPL Oz-Vaujany, situé sur le domaine skiable, à Vaujany.

Les 4 bonnes raisons de construire un dépôt à l'Alpe du Grand Serre :

- La sécurité des personnels du service des pistes
- La sécurité des usagers du domaine skiable
- L'optimisation des coûts de fonctionnement liés
- L'impact écologique

Plan de financement prévisionnel

Postes de dépense	Montant HT
Equipement électrique du local	1 719.92

Alimentation électrique et communication pour alarme	6 478.00
Charpente couverture ossature	22 234.50
Infrastructure – terrassement – fondation	59 499.50
Total dépenses	89 931.92
Poste de recettes	
Etat et/ou Région	17 986.38
Département (50%)	44 965.96
Autofinancement CCM (fonds propres)	26 979.58
Total recettes	89 931.92

Eric BONNIER : Une aide probable de la Région fera évoluer le plan de financement.

Coraline SAURAT précise que la question de la domanialité sera réglée avec la commune de La Morte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** le programme d'investissement et le plan de financement tels-que présentés ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides publiques les plus élevées possibles ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires et de signer tous les documents inhérents à cette décision.

6. ADMINISTRATION GENERALE, RH & FINANCES

Présentation par Dominique LE TRAOU :

Finances 2022

Prêts bancaires

Lors de la présentation des maquettes budgétaires 2022, adoptées à l'unanimité en séance le 31 mars 2022, il a été fait état de la nécessité de recourir à l'emprunt, au regard des programmes d'investissement ambitieux, du taux d'endettement raisonnable, et de la conjoncture encore favorable de taux « bas ».

Une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires a été lancée, sur la base des besoins suivants :

- Budget annexe Economie – programme de réhabilitation du bâtiment industriel - 700 000€ sur 15 ans
- Budget annexe Gestion déchets- acquisition déchetterie mobile – camion BOMG - 400 000€ sur 5 ans
- Budget principal – programme Territoire Napoléon – Réhabilitation siège – 700 000€ sur 10 ans
- Ces emprunts sont inscrits dans les budgets primitifs 2022 respectifs.

Après analyse des consultations, il est proposé d'accepter les offres présentées par le Crédit Agricole :

Opération	Montant	Durée	Taux	Annuité
Siege et territoire napoléon	700 000 €	10 ans	1,4164 %	75 568,02 €
Réhabilitation bâtiment industriel	700 000 €	15 ans	1,7100%	53 302,96 €
Achat Camion BOMG & déchetterie	400 000 €	5 ans	1,0014%	82 419,23 €

Siege et territoire napoléon :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et les discussions ouvertes sur le sujet :

- ➔ **APPROUVE** dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

Montant des dépenses – programmes restructuration siège et Territoire Napoléon 2 800 000 €

- Subventions attendues 1 500 000 €
- FCTVA 420 000 €
- Autofinancement par la CCM (hors emprunt) 180 000 €

- ➔ **DECIDE DE CONTRACTER** auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Annuités Réduites, de 700 000,00 €, remboursable en 10 ans, aux conditions de taux résultant de l'annuité réduite soit 1,4164% fixe sous réserve que l'établissement du contrat et si le **déblocage de la totalité des fonds intervient le 11 juillet 2022.**

La première échéance sera fixée le 11 août 2022.

- ➔ **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Communautaire à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires ;
- ➔ **S'ENGAGE** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Réhabilitation bâtiment industriel :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et les discussions ouvertes sur le sujet :

- ➔ **PREND EN CONSIDERATION ET APPROUVE** le projet qui lui est présenté ;
- ➔ **DETERMINE** comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

MONTANT DU PROGRAMME « Réhabilitation bâtiment industriel » 1 807 000 €

- Subventions prévisionnelles 880 000 €
- Autofinancement (hors emprunt) 227 000 €

- ➔ **DECIDE** de demander à la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt de 700 000,00 € remboursable annuellement en 15 ans au taux fixe de 1,7100%.
- ➔ **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Communautaire à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires ;
- ➔ **S'ENGAGE** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Achat Camion BOMG & déchetterie :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu l'exposé de la Présidente et les discussions ouvertes sur le sujet :

- ➔ **APPROUVE** dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :

Montant prévisionnel des dépenses (Camion BOMG Déchetterie Mobile) 700 000 €

- subventions 150 000 €
- autofinancement par la CCM (hors emprunt) 150 000 €

- ➔ **DECIDE DE CONTRACTER** auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à Annuités Réduites, de 400 000,00 €, remboursable en 5 ans, aux conditions de taux résultant de

l'annuité réduite soit 1,0014% fixe sous réserve que l'établissement du contrat et si le **déblocage de la totalité des fonds intervient le 11 juillet 2022.**

La première échéance sera fixée le 11 août 2022.

- ➔ **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Communautaire à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires ;
- ➔ **S'ENGAGE** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Personnel

Service technique – modification du tableau des effectifs

Compte tenu de la réorganisation de l'ensemble des services techniques et notamment la redéfinition du contenu du poste de gestionnaire technique des bâtiments,

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière Technique - cadre d'emploi : Technicien territorial de 1^{ère} classe (Cat. B)

Ancien effectif : 2 ETP Nouvel effectif : 1 ETP

Filière Technique - cadre d'emploi : Agent de maîtrise principal (Cat. C)

Ancien effectif : 2 ETP Nouvel effectif : 3 ETP

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **DECIDE DE CREER** les postes tels-que ci-dessus définis ;
- ➔ **DECIDE DE SUPPRIMER** les postes tels-que ci-dessus définis ;
- ➔ **VALIDE** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Piscine territoriale – accroissement activités

L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Pour la gestion technique de la piscine, conformément à la délibération n°153-20, le contrat signé au titre du dispositif Parcours Emploi Compétence arrivera à son terme le 13 juin prochain sans possibilité de prolongation. La continuité du service nécessitant un suivi et une maintenance permanente des équipements techniques de la piscine territoriale, ces tâches ne peuvent être réalisées à ce jour par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire de créer, à compter du 14 juin 2022 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet et d'autoriser Madame la Présidente à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois renouvelable une fois suite à cet accroissement temporaire d'activité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, 56 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention :

- ➔ **DECIDE DE CREER** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions de maintenance des équipements techniques de la piscine Aqua Mira, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures (temps complet), à compter du 14 juin 2022 pour une durée maximale de 1 an sur une période de 18 mois ;
- ➔ **FIXE** la rémunération par référence à l'échelle de rémunération C1 des adjoints techniques territoriaux ;
- ➔ **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2022 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Convention territoriale globale – diagnostic – augmentation temps de travail

En séance le 13 décembre 2021, l'Assemblée délibérante a acté le principe du lancement d'un diagnostic en préfiguration de la convention territoriale globale.

Les crédits nécessaires pour la réalisation de ce diagnostic sont inscrits au budget primitif 2022.

Compte-tenu du délai contraint, en lieu et place d'un bureau d'études (cahier des charges – appropriation territoire acteurs locaux...), il est proposé de réaliser ce diagnostic en interne, avec un renfort nécessaire en moyens humains.

Aussi, il est proposé d'augmenter le temps de travail de 40% de la coordinatrice culture CTEAC (actuellement sous contrat à durée déterminée 50% ETP) à compter du 16 mai 2022 jusqu'au 31/01/2023.

Cette proposition a recueilli l'accord de l'intéressée.

Muriel GIRAUD : Cela va probablement coûter moins cher à la collectivité ?

Dominique LE TRAOU : En effet, sans commune mesure par rapport aux services d'un bureau d'études.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** l'augmentation de la coordinatrice culture – CTEAC de 40% du temps de travail ci-dessus défini ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

7. ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE & GEMAPI

Présentation par Maryse BARTHELEMI :

Gestion déchets ménagers et assimilés – Programme Déchetterie Mobile – demande de subvention

Le programme « déchetterie mobile » a été développé lors de la séance du conseil communautaire du 3 mars dernier.

En complément de la délibération n°29-22, portant sur une demande de subvention au titre du programme LEADER, Il convient de solliciter les aides les plus élevées possibles au regard du plan de financement actualisé des derniers devis réceptionnés.

Ce projet était fléché sur le rapport d'orientations budgétaires 2022 validé en mars dernier, et les crédits nécessaires sont prévus sur la maquette budgétaire du budget annexe « gestion des déchets »

Le nouveau plan de financement est établi au regard des devis actualisés :

Postes de dépense	Montant HT
Camion	121 500.00
Equipement grue ampliroll	116 045.00
Remorque moving tri, grue ampirol	166 566.00
Total dépenses	404 111.00
Postes de recettes	
Europe – LEADER	51 200.00
Département (50% hors véhicule)	141 305.50

Autofinancement CCM (fonds propres & emprunt)	211 605.50
Total recettes	404 111.00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** le programme d'investissement ;
- ➔ **ACTE** le plan de financement tel-que présenté ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles auprès de l'Europe – fonds l'Europe et du Département de l'Isère ;
- ➔ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les actes inhérents à cette décision.

Fabienne PREVOT souhaite faire passer un message concernant la vitesse excessive des chauffeurs chargés de la collecte, en particulier sur les petites routes.

Maryse BARTHELEMI : Des recommandations de prudence seront à nouveau expressément faites aux agents.

8. MONTAGNE AGRICULTURE

Présentation par Fabien MULYK :

Abattoir intercommunal de la Matheysine : Point d'information

La Communauté de Communes de la Matheysine est propriétaire de l'abattoir, dont l'exploitation est actuellement confiée à la SARL SICORBIAA au terme d'une convention de délégation de services publics dans le cadre d'un contrat d'affermage. Notifiée le 7 novembre 2012 pour une durée de 10 ans, celle-ci arrivera à échéance le 6 novembre 2022, il convient donc de procéder à son renouvellement.

Pour assurer la continuité de l'exploitation de ce service public, la CCM pourrait s'attacher le concours d'un opérateur privé au moyen d'une convention de délégation de service public.

Le rapport préparatoire à la délégation de service public, en cours de préparation, sera présenté lors d'un prochain conseil. Il est à noter que les adhérents de SICCORBBIA ne pourront ni prendre part aux débats ni au vote.

9. ECONOMIE & EMPLOI

Présentation par Eric BONNIER :

Cession par anticipation du tènement immobilier le Chardon Bleu à Valbonnais à Monsieur Guy FENOLI

Par crédit-bail des 21 et 23 décembre 2004 et avenant, la Communauté de Communes de la Matheysine, met à disposition de FENOLI Guy le tènement immobilier à usage d'hôtel restaurant dénommé Le Chardon Bleu, sis 904 rue principale à Valbonnais figurant au cadastre de ladite Commune, Section AB sous le numéro 324 pour 00 ha, 07 a et 57 ca.

La mise à disposition a été consentie sous la forme d'un crédit-bail immobilier qui arrivera à terme le 31 mars 2024, moyennant un loyer mensuel hors taxes de 1 135.22 €.

Monsieur et Madame FENOLI nous ont informés de leur souhait de changer de région et de la mise en vente de leur fonds de commerce de Valbonnais. Dans le cadre de la réalisation de ce projet, ils sollicitent l'acquisition par anticipation ce tènement immobilier avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2022.

Dans cette hypothèse, et compte tenu des conditions de levée d'option anticipée contenues dans le crédit-bail, le prix de vente serait calculé ainsi :

- Loyers restant à courir du 1^{er} juillet 2022 au 31 mars 2024 : 1 135,21 * 21 = 23 839.62 € HT
- Forfait de levée d'option anticipée 2 310,00 € HT

Prix de vente définitif 26 149.62 € HT

Il est par ailleurs précisé qu'un montant forfaitaire de 1 690 € sera réglé à la CCM par les acquéreurs le jour de la signature de l'acte au titre de la taxe foncière 2022.

Les frais d'acte notarié et droits d'enregistrement seront à la charge des acquéreurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **AUTORISE** la vente par anticipation du tènement immobilier précité aux conditions énoncées ci-dessus ;
- ➔ **PRECISE** que l'estimation de la taxe foncière pour l'année 2022, calculée sur la base 2021 s'élève à 1 690 € ;
- ➔ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'acte notarié ainsi que tous documents pouvant s'y rattacher ;
- ➔ **DIT** que les frais d'acte notariés et droits d'enregistrement seront à la charge de Monsieur et Madame FENOLI.

10. SPORTS

Présentation par Frédéric MAUGIRON :

Attribution de subventions

Sur proposition de la commission Sport, réunie le 12 mai, sont soumises au vote en assemblée délibérante, les attributions de subvention, dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2022.

Tout cela est pris sur l'enveloppe de la commission de 5 000€ dont 2 450€ seront consommés.

Muriel GIRAUD : Quels sont les critères pour l'attribution des subventions ?

Frédéric MAUGIRON : Plusieurs critères sont étudiés : Impact de l'évènement, budget, fréquentation... Sur le Vaulx Tour Trail, la somme proposée est une première partie qui sera augmentée selon le reliquat de l'enveloppe à l'automne.

Coraline SAURAT : Les commissions examinent les demandes avec tous les éléments du dossier et ne prennent pas les décisions arbitrairement, en tenant compte des disponibilités de l'enveloppe.

Alain LUC : Je ne connais pas l'évènement Gone Raiders.

Frédéric MAUGIRON : C'est une association de Grenoble qui organise une action sur l'Alpe du Grand Serre.

Arrivée d'Eric BALME (annulation pouvoir à Coraline SAURAT)

Xavier CIOT, Président du Tennis Club de La Mure ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 NPPV :

- ➔ **DECIDE** de labelliser l'évènement « Verticale du Grand Serre » à Cholonge organisé par l'association Dauphiné Ski Alpinisme ;

➔ **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Evènement	Proposition commission
Dauphiné Ski Alpinisme (11^{ème} évènement labellisé)	Verticale du Grand Serre Cholonge	3 000 €
Association Sportive du Collège Louis Mauberret	Participation au Championnat de France de cross-country UNSS Ile de la Réunion	250€
Sou des écoles en pays de Vaulx	Vaulx Tour Trail 2022 5 ^{ème} édition	500€
Cyclotouristes Matheysins	Randonnée de l'Obiou 32 ^{ème} édition et Muroise VTT	250€
Gone Raideurs	GRAM - Gone Raideurs Aventure Montagne	250€
Association CAPABLES	Activités de l'été 2022	250€
Football Club Sud Isère	Stage de Football Fabrice Marchiol - 27 ^{ème} édition	250€
Tennis Club de La Mure	Tournoi Multi chances du TCM	200€
Association Sportive Susville Matheysine	Tournoi à Gap et Veynes	250€
Maison Pour Tous de Susville	Projet Bien Être Été 2022	250€

Frédéric MAUGIRON conclue en précisant qu'il travaille avec la commission sur la question des ambassadeurs du territoire dans le cadre de Terre de Jeux 2024.

11. CULTURE & PATRIMOINE

Présentation par Marie-Claire DECHAUX :

Attribution de subventions

Sur proposition de la commission Culture et Patrimoine, réunie le 21 avril dernier, sont soumises au vote en assemblée délibérante, les attributions de subvention, dans la limite des crédits disponibles fixés lors du vote du budget primitif 2022.

Enveloppe de 10 000€ : 7 000€ consommé pour 12 dossiers sur un total de 18 demandes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Evènement	Proposition commission
Vivre à Cholonge	Festival Rural et Original de Cholonge	600 €
A Vaulx Projets	Poésie en Matheysine et au-delà	500 €

La Doré-Faures	Une Scène Culturelle Locale au Camping des Faures	800 €
AFIPH	Fête du Bois 2022	300 €
Le Petit Train des Livres	Nuit de la lecture	100 €
Association Sportive et Socio-Culturelle du Col d'Ornon (ASSCO)	Festival « Semaine 34 »	1 500 €
Compagnie Kikeï	Festivals des solos (inclus dans la Grande Tournée Mondiale des Jardins d'Ete)	800 €
Compagnie La Patience	Conte de Violette AILHAUD : l'homme-semence, après le coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte	200 €
Le Grand Baz'Arts	11 ^{ème} édition du Lâcher de Chansons	500 €
Camping du Sabot	Le vendredi du Sabot (2 ^{ème} édition)	300 €
Association pour la Promotion, la Promotion Artistique Musicale, SOLEME	Projet Accompagnement à la Production Musicale des jeunes talents Matheysine Trièves	800 €
Association Mémoire Battante	Participation aux Journées Européennes du Patrimoine	600 €

Dispositif « un Eté Culturel » 2022

Ce dispositif national a pour objectifs de permettre à chacun d'accéder à la culture, et en particulier à ceux qui en sont le plus éloignés : les jeunes, les personnes âgées en EHPAD, les Français résidant dans les quartiers politiques de la ville ou dans les zones rurales, entre autres. Cette nouvelle édition place la solidarité au cœur de son déploiement.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Prévu en €	Dépenses	Prévu en €
Stages de pratique artistique	1 364,15	DRAC	5 374,43
Intervenants artistiques	1 080,00		
Frais de déplacement	49,55		
Frais gestion paye	120,00		
Indemnités repas	114,60		
Spectacles	5 718,55	CAF de l'Isère	1 000,00
15 cachets artistiques	4 500,00		
Frais de déplacement	789,55		
Frais gestion paye	300,00	AUTOFINANCEMENT CCM	708,27
Frais de communication	129,00		
TOTAL	7 082,70	TOTAL	7 082,70
Contributions volontaires en nature	1 036,50	Contributions volontaires en nature	1 036,50
Frais de production	750,00	Frais de production	750,00

Repas festivals	286,50	Repas festivals	286,50
TOTAL TTC	8 119,20	TOTAL TTC	8 119,20

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **APPROUVE** le programme « un été culturel », le plan de financement tel-que présenté ci-dessus ;
- ➔ **SOLLICITE** les subventions correspondantes ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

12. ENFANCE & JEUNESSE

Présentation par Angélique ROSSI :

Subvention EHPAD – transport accueil jour

Il est proposé de renouveler la subvention pour aider au financement du transport – accueil de jour – aux EHPAD du territoire Trièves-Matheysine.

Montant proposé = 5 000€ - les fonds seront débloqués à la demande des
Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** la subvention telle-que proposée ci-dessus.

13. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME & LOGEMENT

Présentation par Franck GONNORD :

Grands passages - gens du voyage

Un accueil se fera sur un terrain à Susville : le propriétaire et le Maire de la commune ont validé ce projet.
La CCM devra prendre en charge la remise en état du terrain.

Coraline SAURAT : Même si un terrain est proposé, des craintes seront légitimes. Elle propose une réunion avec les maires et les gendarmes pour préparer les passages qui se dérouleront durant la période estivale, période tendue pour les incivilités.

14. EAU & ASSAINISSEMENT

15. SENTIERS DE RANDONNEES & FORET

16. QUESTIONS DIVERSES

Fréquentation estivale Lac de Laffrey

Murielle GIRAUD : L'opération Bus « gratuit » de l'été dernier pour la plage de Laffrey sera-t-elle reconduite cette année, avec les problèmes de sécurité que cela engendre ?

Coraline SAURAT : La CCM a organisé des réunions avec tous les partenaires : Maire, Grenoble Alpes Métropole,

Région (compétent mobilité) ; pour étudier les solutions. Seule la Gendarmerie n'a pas assisté à cette réunion. La Région prévoit des opérations coup de poing pour assurer l'application des tarifs et faire de la dissuasion. Il s'agit d'une vraie problématique du territoire pour l'accès aux abords des sites de fraîcheur. On débute le travail tous ensemble.

Philippe FAURE : Il rejoint les propos de Coraline SAURAT et ajoute que la Région doit assurer son rôle en tant que responsable des transports.

Eric BONNIER : La Région n'est pas compétente en la matière depuis longtemps. En tout cas, il faut contrôler les voyageurs et frapper fort dès le début de saison.

Boulodrome de Susville

Michel TOSCAN : Un accord a-t-il été trouvé pour le boulodrome ?

Coraline SAURAT : Je vois que tu lis la presse. La CCM est en discussion avec les élus de Susville (le Maire et son adjoint) et un accord de principe est en cours de finalisation. Les services de la CCM avec le Vice-Président aux Finances devront travailler la question pour finaliser le transfert des charges lié à la prise de compétence.

Emile BUCH : Avec mes adjoints, nous avons validé le principe mais on travaille pour un transfert de charges a minima.

-- FIN DE SEANCE --

Procès-verbal adopté en Conseil communautaire du 7 juillet 2022 à Susville :

Le secrétaire de séance,
Franck GERBI



La Présidente de la CCM,
Coraline SAURAT

